



Décidons de notre avenir

Depuis un an, des femmes et des hommes de Tarentaise, élus ou non, se sont retrouvés et mis au travail pour écrire notre projet collectif, qui sera formalisé dans une charte de développement dès cet automne.

Cet avant-projet est disponible sur notre site internet www.tarentaise-vanoise.fr. Vous pouvez également vous le procurer sur demande à l'APTV. Nous attendons vos propositions pour l'enrichir, mais aussi vos remarques et vos critiques.

Nous comptons sur votre participation pour construire un grand projet pour l'avenir de notre Tarentaise et de tous ces habitants.

C'est tous ensemble que nous réussirons !

Le Président de l'APTV

LA CHARTE DE DÉVELOPPEMENT

Première étape de l'APTV

Une étape essentielle est en vue pour l'APTV : la validation des grandes orientations souhaitables pour le territoire, l'ensemble de ces dernières formant la Charte de Développement.

Suite à une année de fonctionnement, les commissions et groupes de travail ont débattu de nombreuses thématiques sur la Tarentaise et son avenir. Les discussions ont permis de réunir des interlocuteurs variés ; élus et institutionnels mais aussi socioprofessionnels, associations et habitants. Au total près de 400 personnes ont pris part au débat afin de construire une vision partagée de la vallée.

Ce diagnostic complété par des chiffres et analyses a mis en évidence plusieurs enjeux, aussi bien en terme d'espace et d'environnement que de qualité de vie, de développement économique et d'échanges au sein du territoire.

Tous ces débats et ce travail aboutissent maintenant aux orientations souhaitables qui à l'avenir soutiendront un développement de la vallée équilibré et partagé par tous.

Ainsi, la charte de développement fixe le projet politique de l'APTV sur une prospective à 10 ans, un cadre général pour les actions à mener.

Au delà de cette projection, l'objectif de cette première étape est de préparer la contractualisation du programme d'actions avec la Région et le Département.

En effet, les responsables de l'APTV devront dès cet automne établir les priorités pour la vallée parmi toutes les orientations et actions envisageables.

Rappelons que l'APTV n'a pas vocation à porter ces projets, mais que les communautés de communes, syndicats, communes et associations pourront être les maîtres d'ouvrage des opérations inscrites au Contrat de Développement Rhône-Alpes (CDRA) et Contrat Territoire de Savoie (CTS) sur la période 2007-2012.



Lac de Forclaz



Déneigement au col
du Petit St-Bernard

Connaître et suivre le projet de territoire

Dans l'attente d'un site internet spécifique de l'APTV, le diagnostic de territoire, ainsi que la charte de développement sont consultables à l'adresse www.tarentaise-vanoise.fr



Marché à Moûtiers

CALENDRIER

Juin 2006 :

Avis du CLD sur la charte de développement.

Juillet 2006 :

Dépôt de la charte auprès de la Région et du Département.

Été et automne 2006 :

Définition des priorités et des actions retenues.

Automne 2006 :

Etablissement du programme d'actions CDRA et CTS.

Début 2007 :

Dépôt des programmes CDRA et CTS auprès des financeurs.

Printemps 2007 :

Signature du programme d'actions CDRA-CTS.

Été 2007 :

Démarrage des premières actions CDRA-CTS.

Fin 2007 - Début 2008 :

Dépôt du dossier Contrat de Bassin Versant Isère Amont.

BRÈVES

La saison d'été se prépare

La carte touristique « A la découverte de la Tarentaise Vanoise » sera rééditée dans les prochaines semaines afin de satisfaire une clientèle estivale de plus en plus mobile et exigeante. Le tirage est fixé à 45 000 exemplaires dont 5 000 en anglais.

Ce document qui présente l'ensemble de la vallée, comporte une carte, des propositions de randonnée et d'excursions, une liste d'activités et les coordonnées des Offices de Tourisme.

La carte sera complétée par le livret « Animations estivales - activités sportives 2006 » qui présentera toutes les animations de l'été et la liste des prestataires d'activités.

Dès la fin juin, les documents seront diffusés en Tarentaise auprès des offices de tourisme, des centres d'hébergement (villages vacances, hôtels, campings...), des mairies ...



Restaurons nos patrimoines selon les méthodes traditionnelles

Depuis 2001, plusieurs communes de Tarentaise ont bénéficié de conseils techniques d'Hervé Nicolas, spécialiste reconnu de la restauration du patrimoine bâti (églises, chapelles, fours, murs en pierres sèches...).

Ses interventions ont permis de solutionner de nombreux problèmes liés aux travaux de restauration (matériaux, modes opératoires...), tout en sauvegardant "l'esprit" dans lequel les édifices anciens avaient été construits. Rappelons qu'Hervé Nicolas n'intervient pas comme maître d'œuvre, mais bien comme conseiller technique.

L'action se poursuit en 2006. Pour plus d'information sur cette intervention gratuite pour les communes, contactez l'APT : 04 79 24 00 10.



Villaret de Saint-Jean de Belleville

Budget 2006 : Participations locales identiques

Le budget de l'APT repose sur 2 sources principales de financement : la participation des membres statutaires (collectivités de Tarentaise et Conseil Général), et les subventions sur les actions réalisées. La Région, le Département, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et l'Etat assurent l'essentiel de ce soutien.

Comme il avait été convenu lors de la création, l'APT a maintenu en 2006 les participations sur les bases cumulées de l'association des maires et de l'ancien Contrat Global de Développement (CGD), soit un total de 160 500 € demandés aux communes et communautés de communes.

Le budget prévisionnel 2006, au-delà du fonctionnement du syndicat (personnel, loyer...) permettra de mener un programme ambitieux.

- Les études pour un montant de 340 000 €, concernent la politique de l'eau (Contrat de Bassin Versant et Plan d'Action de Prévention des Inondations), ainsi que le foncier gestion de l'espace et le bois énergie.
- La communication à travers les lettres d'information, le prochain site internet APTV et la préparation d'une exposition sur l'eau. L'APTV a décidé également de rééditer la carte guide qui présente dans son ensemble l'offre touristique et l'animation estivale.
- La poursuite des opérations notamment le secours d'été hélicoporté, la recherche sous avalanche, le réseau Météo France, l'animation du Conseil Local de Développement et le soutien à Albertville Tarentaise Expansion pour son animation économique.

ZOOM SUR LA CRISE DU LOGEMENT

La Tarentaise se caractérise par l'importance du marché touristique (7 logements sur 10) tourné vers une clientèle européenne qui n'impacte pas que les stations, mais déstabilise également le marché immobilier en vallée et dans les villages.

La Tarentaise manque d'une offre en accession à la propriété pour la population locale, même si depuis 2004 le niveau de production se situe à plus de 400 logements en résidence principale.

Le parcours résidentiel est de plus en plus bloqué ; les familles logées en HLM peuvent difficilement accéder à la propriété. En conséquence, le « turn-over » du logement social a chuté de 13 % en 2002 à 10 % en 2004, signe d'une situation de plus en plus tendue. La vacance du parc locatif est estimée à 2 % alors qu'une situation moyenne se situe à 6 %.

Lors du dernier recensement (1999), le pourcentage de logements sociaux était de 18 % du parc avec des variations selon les cantons ; plus à Bourg-St-Maurice et Moutiers et moins sur Bozel et Aime.

Cependant, la réhabilitation et l'aménagement au sein du bâti existant présentent un potentiel de nouveaux logements non négligeable.

Grâce à un partenariat efficace, le mécanisme de création de logements des saisonniers est désormais mis en place et les récentes réalisations démontrent son efficacité. Cependant, le processus enclenché doit se poursuivre en cernant plus précisément les besoins des travailleurs saisonniers et permanents et viser une production de qualité.

La question du logement constitue un enjeu essentiel pour l'avenir de la Tarentaise. L'APT, qui n'a pas de compétence en la matière, recherchera cependant la mise en oeuvre d'une politique volontariste qui pourrait s'orienter autour de 3 axes :

- La création de nouveaux logements (logements sociaux et accession à la propriété),
- La valorisation du parc existant (adaptation pour les personnes âgées et handicapées, restauration du bâti existant) ,
- La connaissance et le suivi du parc afin de mettre en oeuvre des politiques globales à travers des Programmes Locaux d'Habitat (PLH).



Bourg-St-Maurice

Bois énergie : vers un approvisionnement local ?

L'APTIV élabore actuellement une Charte Forestière afin d'intégrer la forêt dans les réflexions transversales du territoire. L'objectif est de valoriser la forêt à différents niveaux : économique, environnemental, paysager, sécuritaire,...

Progressivement, le « bois énergie » se dessine comme une solution pour l'exploitation d'une certaine qualité de bois en forêt. En Tarentaise, 50 % des coupes de bois sont invendues. Peut-on les valoriser en bois énergie ? Quelle faisabilité pour la mise en place de cette filière ?

Quelle est la plus-value apportée par le tri du bois qualité « énergie » dans l'exploitation forestière classique ?

Est-il possible de valoriser des coupes de moindre qualité, scolytées en bois énergie ?

Couper des arbres en forêt pour produire du bois énergie pose les mêmes problèmes d'accessibilité et de coût : à partir de quel seuil, quel contexte, le bois énergie est-il économiquement rentable ?

En parallèle plusieurs projets de chaudières à bois se dessinent sur le territoire : un réel besoin d'approvisionnement est identifié à moyen terme. Initier un marché local favorisera par ailleurs l'éclosion d'autres projets, dans des collectivités où les élus sont aujourd'hui sensibilisés aux énergies renouvelables et au développement durable.

En résumé, le bois énergie propose une solution « alternative » à l'exploitation du bois en forêt ; et avec la hausse du prix du pétrole, il séduit de plus en plus les collectivités et les ménages de Tarentaise.

L'APTIV lance donc une étude afin de définir les conditions de mise en place d'une filière d'approvisionnement local « bois énergie » sous forme de plaquettes forestières, à un coût concurrentiel par rapport aux autres énergies (fioul, gaz,...).



SIGNATURE DU PAPI

Ça y est, l'APTIV est officiellement le coordinateur du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI); la convention a récemment été signée avec l'Etat et le Département.

Cette signature va permettre de mettre en oeuvre un programme de gestion globale du risque sur l'ensemble du bassin de l'Isère en amont d'Albertville :

- Plusieurs collectivités engageront diverses études permettant de guider leurs choix futurs en terme de protection et de prévention ou de déterminer le système d'alerte adéquat (subventions liées au PAPI de 45 à 60 %).
- L'APTIV va engager des études sur la gestion du transport solide et la réduction de la vulnérabilité en Tarentaise.
- L'Etat va continuer l'élaboration de l'atlas des zones inondables (Doron et axe Isère Bourg-St-Maurice – Moûtiers) et des Plans de Prévention des Risques Inondation.
- Un technicien du Conseil Général, financé dans le cadre du PAPI assistera l'APTIV et les collectivités.
- Une subvention (25%) a été accordée par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, grâce à la mobilisation de l'APTIV, pour les travaux de la restructuration de l'entonnement de la Calabourdane à Val d'Isère.

Les collectivités doivent faire preuve d'efficacité pour ce premier PAPI afin de construire une véritable politique globale du risque et ainsi, pouvoir prétendre à un second PAPI « travaux » résultant des investigations menées en Tarentaise d'ici fin 2008.

Actions et études du PAPI Tarentaise portées par les collectivités

- 1 – Système d'alerte de Val d'Isère
- 2 – Étude de l'Isère dans la traversée de Viclaire à Sainte-Foy-Tarentaise
- 3 – Système d'alerte à Bourg-Saint-Maurice
- 4 – Étude du ruisseau de Macot dans la traversée du village
- 5 – Étude de restauration du pont du Meizel Moûtiers
- 6 – Étude du centre bourg de Brides les Bains
- 7 – Étude du ruisseau des Airollets au Planay
- 8 – Compléments d'étude sur la traversée de Pralognan
- 9 – Définition du scénario de protection de la Chaudanne (Les Allues)
- 10 – Étude préalable à la réfection des drains aux Avanchers Valmorel
- 11 – Étude de l'Isère dans la traversée d'Aigueblanche-La Léchère
- 12 – Étude du Nant Bernard à Esserts Blay
- 13 – Système d'alerte sur Arlysère

BRÈVES

Le Pays d'Art et d'Histoire des Hautes Vallées de Savoie

Vous connaissez les Chemins du baroque, Pierres-fortes de Savoie, Terres des Alpes et Archipels d'altitude, ces itinéraires que notre public touristique féru de patrimoine apprécie.

Chapelles, stations d'altitude, villages, savoir-faire et fortifications sont autant de clés de lecture de l'histoire de notre vallée qui, valorisées par les animations des guides-conférenciers de la Facim s'inscrivent plus largement dans le Pays d'art et d'histoire de Tarentaise-Maurienne.

Elargi au Beaufortain et au Val d'Arly, ce label national devrait être donné au nouveau Pays d'art et d'histoire des hautes vallées de Savoie. L'APTIV, comme ses vallées voisines, est candidate. Résultats du Ministère de la Culture le 22 juin prochain. A suivre...



Stages « vergers » : une opération réussie

Pour la quatrième année consécutive, l'APTIV a mis en place 3 journées de formation « taille et greffe des arbres fruitiers » pour inciter les propriétaires à entretenir leurs vergers.

Cette opération a pour but de sauvegarder les vergers qui mettent en valeur les abords des villages et des hameaux. Ces arbres, souvent porteurs de variétés anciennes oubliées, définissent une véritable « identité tarine ». Leur entretien répond également à bien d'autres intérêts : environnemental, apicole, gustatif...

Depuis 4 ans, près de 300 personnes ont participé aux stages de l'APTIV. Nombreux sont donc les habitants de Tarentaise attachés à leur patrimoine « verger » !

Un patrimoine qui pourrait être valorisé par la réalisation d'un « verger de sauvegarde », un projet qui proposera un véritable centre de ressource des arbres fruitiers en Tarentaise.



Vergers de Landry

BREVES

Le Conseil Local
de Développement
trouve sa place

Le Conseil local de développement (CLD), lieu d'expression et de consultation des habitants, des acteurs économiques, associatifs... fonctionne depuis un an. Les réunions mensuelles, généralement le 1^{er} mardi de chaque mois ont permis aux membres du CLD (environ 80 personnes) de prendre connaissance des principales thématiques traitées par l'APTV et qui seront au cœur de la Charte de Pays : eau, aménagement, logement, patrimoine, culture, emploi, tourisme, transport, modes de gardes d'enfants, jeunesse...

En mai et juin, les membres du CLD vont prendre connaissance de la Charte, débattre, faire des propositions et émettre un avis sur les grandes orientations retenues.

Une assemblée annuelle se déroulera en septembre 2006. Ce sera un moment fort de la vie du CLD, ouvert sur le territoire et ses habitants.

Pour plus d'information :
Dominique Jannot - CBE :
04 79 32 89 25
domjannot@wanadoo.fr

Vers un PSADER « Tarentaise »

En 2005, la Région Rhône-Alpes a défini une nouvelle politique en faveur de l'agriculture et des territoires ruraux. Le Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER) est un des volets de cette politique.

Concrètement, le PSADER est un projet de développement élaboré avec l'ensemble des acteurs d'un territoire pour une durée de 5 ans (durée équivalente à celle du CDRA).

Depuis la décision de la mise en place du PSADER en Tarentaise, l'APTV a formé un comité de pilotage et animé des réunions de travail. Différentes thématiques agricoles ont déjà été abordées :

Le foncier, la commercialisation des produits, la transmission/reprise des exploitations, la main d'œuvre... Il en reste d'autres.

Dans les prochaines semaines, un diagnostic complet sera réalisé afin d'identifier les enjeux du développement agricole et rural sur le territoire en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

Rappelons que financièrement, dans le cadre du PSADER, la Région doublera son soutien sur les actions agricoles et de développement rural. Exemple : pour 10 000 € d'aide, la Région apporte un supplément de 10 000 € à travers le PSADER, ce qui donne 20 000 € d'aide au final. Suivant les actions, le taux d'intervention pourra varier entre 20 et 80 %.



GESTION DE L'ESPACE...

De nombreux enjeux sur la gestion
de l'espace et du foncier

La question du foncier et de la gestion de l'espace en Tarentaise est essentielle dans le contexte de la vallée. Elle reste traitée aujourd'hui avant tout à l'échelle communale, voire intercommunale, mais sans vision d'ensemble.

Les collectivités réalisent des opérations sans appréhender systématiquement « l'environnement du territoire » dans sa globalité et ses grands équilibres sociaux, économiques, paysagers, naturels...

Cependant, réfléchir à l'échelle du Pays est une démarche nouvelle qui progresse à travers les différentes discussions et études au sein de l'APTV.

La très forte concurrence sur le foncier disponible et utilisable pour les différents usages est un facteur marquant de la Tarentaise, essentiellement en fond de vallée.

Le foncier est l'outil de base de l'agriculteur, toute soustraction de terrains mécanisables a des répercussions sur les exploitations. Les terrains en fond de vallée constituent un enjeu essentiel. Ils ne peuvent être compensés par des surfaces en alpage. La pérennité de chaque exploitation résulte d'un équilibre entre le haut et le bas.

Pourtant le développement de l'habitat, des entreprises et des infrastructures exige l'urbanisation de nouveaux espaces.

Dans l'optique d'une gestion maîtrisée de l'espace, les collectivités interviennent encore peu sur les aspects fonciers, bien souvent elles ne peuvent envisager une politique volontariste en raison des aspects financiers, mais aussi par manque d'outils adaptés aux problématiques.

Avec une très forte concurrence des terrains constructibles et la consommation foncière, entraînant des conflits d'usage et une réelle rarefaction des espaces disponibles, la Tarentaise ne pourra se passer d'un arbitrage sur l'utilisation de l'espace et une réflexion sur une politique foncière.



Vue sur Vallandry et la vallée de Peisey-Nancroix

Notre Tarentaise N°3

ASSEMBLÉE DU PAYS TARENTEAISE-VANOISE - Place de l'Hôtel de Ville - BP 23 - 73600 Moûtiers
Tél. 04 79 24 00 10 - Fax : 04 79 24 00 88 - E-mail : aptv@tarentaise-vanoise.fr

Directeur de la publication : Hervé Gaymard - Conception : Pamplemousse 04 79 37 87 66

Photos : Jean-Maurice Gouédard - J. Kélagopian - Stéphane Godin - Laurent Bois-Mariage - APTV

Impression : Imprimerie l'Edelweiss à Bourg-Saint-Maurice - ISSN : 1778-1949